

29 mars 2011

11.132

Interpellation Blaise Courvoisier**Pour assurer la pérennité du Registre Neuchâtelois des Tumeurs (RNT) bis**

Par voie médiatique, le DSAS a fait savoir à la population neuchâteloise qu'il souhaitait doter le site HNe de La Chaux-de-Fonds d'un pôle de compétence en oncologie. Ceci pour se positionner face à la "concurrence" de l'ouverture des frontières sanitaires cantonales en 2012. Un tel pôle de compétence va nécessiter, entre autres multiples choses, de pouvoir s'appuyer sur un registre de tumeurs, pierre angulaire de toute recherche en oncologie, elle-même base nécessaire à un pôle de compétence dans ce domaine très pointu. Les registres des tumeurs rentrent dans le concept de politique d'enregistrement des cancers de la Confédération.

En juin 2009, nous avons déjà interpellé le Conseil d'Etat sur la pertinence d'assurer la pérennité du RNT; la réponse reçue en septembre était, elle, parfaitement insatisfaisante.

L'avenir du RNT est actuellement entre les mains du Conseil d'Etat qui a reçu au début de l'année un rapport de travail intitulé: propositions pour le développement du RNT.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat s'il envisage, dans la suite logique de sa démarche de compétence oncologique:

- d'ancrer le RNT dans la loi de santé;
- d'assurer son financement par la création;
 - soit d'un organe juridiquement autonomisé;
 - soit en rattachant simplement le RNT à un service ou établissement public tel que HNe.

Cosignataires: G. Spoletini, J.-F. de Montmollin et S. Latrèche.